



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU **8 DECEMBRE 2022**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLO

ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_106B-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-106

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 05/12/2022

Objet : Subvention association 2022 : ETOILE BLEUE section FOOTBALL

Vu la demande de l'association ETOILE BLEUE de Commer section FOOTBALL,

Et en application de la règle instituée par le conseil municipal,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention à l'association ETOILE BLEUE de Commer section football d'un montant de 2 147,90€ TTC.

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU **8 DECEMBRE 2022**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLO

ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_107B-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-107

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 14

Quorum : 8

Date convocation : 05/12/2022

Objet : Subvention association 2022 : ETOILE BLEUE section TENNIS DE TABLE

L'association ETOILE BLEUE de Commer section Tennis de table sollicite la commune pour financer l'assurance que l'association est obligée de souscrire pour utiliser la salle de Mayenne en l'absence de salle disponible à Commer.

Cette assurance s'élève à 67,45€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention à l'association ETOILE BLEUE de Commer section tennis de table d'un montant de 67.45€ TTC.

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël

Delahaye

Date de signature : 16/12/2022

Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU **8 DECEMBRE 2022**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLO

ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_108-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-108

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 14

Quorum : 8

Date convocation : 05/12/2022

Objet : Admission en non-valeur BUDGET PRINCIPAL et ASSAINISSEMENT

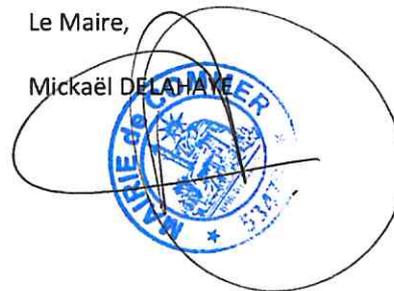
Le maire informe les membres du conseil municipal que le comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement des créances suivantes sur le budget principal et sur le budget assainissement.

CREANCIER M. DAVID PATRICK	MONTANT TTC
BUGDET PRINCIPAL	7 180,14 €
BUGET ASSAINISSEMENT	333,72 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée avec une abstention (Damien COUILLEAUX), valide l'admission en non-valeur de cette somme sur le budget principal et sur le budget assainissement 2022 pour un montant total de 7 513,86 € TTC.

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël

Delahaye

Date de signature : 16/12/2022

Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 
ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_109-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-109

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 05/12/2022

Objet : Coût de revient d'un élève pour l'année scolaire 2022/2023

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, l'école publique Jules Verne accueille des enfants habitants hors commune.

Le conseil municipal :

Vu l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, par l'article 37 de la loi n°86-29 du 9 janvier 1986 et par l'article 11 de la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant sur la répartition des charges de fonctionnement entre les communes.

Vu le décret n°86-245 du 12 mars 1986 paru au journal Officiel du 15 mars 1986 précisant les cas dans lesquels une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire hors de sa commune,

Considérant que notre école publique accueille des enfants domiciliés hors commune,

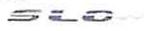
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2022 les dispositions des lois et décrets sus-visées,
- ✓ **DECIDE** pour l'année scolaire 2022/2023 d'appliquer les coûts moyens suivants :
 - 1 472€ par élève en classe maternelle
 - 431€ par élève en classe élémentaire
- ✓ **PRECISE** que cette décision sera applicable de droit aux communes :
 - Non dotées d'une structure d'accueil,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 
ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_109-DE

- Dotées d'une structure d'accueil après accord du Maire de la commune de résidence préalable à l'inscription de l'enfant au sein de l'école publique Jules Verne,
 - Dotées de structure d'accueil pour les enfants répondant aux critères fixés par le décret n°86-425 du 12 mars 1986 paru au journal officiel du 15 mars 1986
- ✓ **CHARGE** le Maire d'appliquer les dispositions de cette délibération qui sera notifiée aux communes concernées.

Le Maire,
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 22/12/2022
Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le 
ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_110-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-110

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 05/12/2022

Objet : Validation tarifs restaurant scolaire

Denis MARCHAND, adjoint au maire et délégué à la commission jeunesse, présente au conseil municipal le bilan financier de la restauration scolaire.

Suite à la présentation de ce bilan, il propose de réviser les tarifs des repas en appliquant une augmentation de 0.50€ sur l'ensemble des tarifs du pôle restauration. Les tarifs actualisés sont les suivants :

• **TARIF RESTAURATION SCOLAIRE**

TARIF CANTINE	Tarif COMMUNE	Tarif HORS COMMUNE (1)
Repas scolaire	4.35 €	5.35 €
Repas agents communaux	5.65 €	-
Repas adultes	6.85 €	-
Repas adultes + 70ans	5.75 €	-

(1) moins la prise en charge de la commune de résidence de l'enfant

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les tarifs ci-dessus proposés.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 23/12/2022
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le **SLO**
ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_111-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-111

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 05/12/2022

Objet : Validation rapport assainissement collectif année 2021

Christelle BEAUDOUIN, 1^{ère} adjointe au maire, présente au conseil municipal le rapport annuel de l'assainissement collectif de l'année 2021.

Celui-ci porte sur la station d'épuration de la lagune et sur la station à filtres plantés de roseaux. Le bilan de ces deux stations est le suivant :

- **La lagune** compte 233 foyers pour une consommation annuelle de 18 232 m³
- **La station à filtres plantés de roseaux** compte 117 foyers pour une consommation de 8 559 m³

Le bilan du réseau assainissement se présente ainsi :

- Le nombre de foyers concernés par le raccordement au réseau d'assainissement collectif s'élève à 356
- 348 forfaits assainissement ont été facturés
- Consommation : 26 941 m³ ont été facturés ce qui représente 381 factures réalisées.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le rapport d'assainissement collectif pour l'année 2021.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/12/2022
Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le **SLO**
ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_112-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-112

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 05/12/2022

Objet : Validation tarifs FACTURATION ASSAINISSEMENT 2023

Christelle BEAUDOUIN, 1^{ère} adjointe au maire, présente le point budgétaire du service assainissement aux membres du conseil municipal.

Elle précise également qu'il est nécessaire de valider les tarifs pour la prochaine facturation assainissement qui interviendra sur l'année 2023 (Tarifs 2023 : ABONNEMENT 2023 et CONSOMMATION 2022).

Le budget assainissement étant excédentaire, il est proposé de maintenir les tarifs appliqués en 2022 soit :

- Abonnement : 29,00 € H.T
- Prix du m3 sur consommation : 0,95 € H.T

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les tarifs proposés applicables pour la facturation assainissement qui interviendra en 2023 soit :

- **Abonnement 2023 : 29,00 € H.T**
- **Prix du m3 sur consommation 2022 : 0,95€ H.T**

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/12/2022
Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le **SLO**
ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_113-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-113

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 05/12/2022

Objet : Validation rapport annuel 2021 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Christelle BEAUDOUIN, 1^{ère} adjointe au maire, présente au conseil municipal le rapport annuel d'assainissement non collectif (SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif) de l'année 2021.

Le SPANC a en charge le contrôle de 5 162 installations répertoriées au 31 décembre 2021 dont 196 sur la commune de Commer.

Sur le plan financier, le résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2021 est déficitaire de 602 € et le résultat de l'investissement propre à l'exercice 2021 excédentaire de 12 807 €.

Après intégration du résultat 2020, excédentaire de 13 953,63, la section d'exploitation laisse apparaître un résultat de clôture 2021 excédentaire de 1 146,17 €.

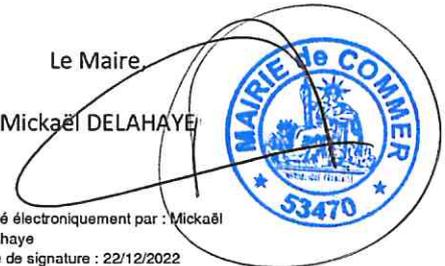
Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le rapport annuel du SPANC pour l'année 2021.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/12/2022
Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 
ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_114-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-114

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 05/12/2022

Objet : Validation rapport annuel du SIAEP sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2021

Mickaël DELAHAYE présente au conseil les rapports annuels 2021 sur SIAEP pour le délégataire STGS et de l'Agence Technique Départementale de l'Eau.

Les 5 communes desservies par le SIAEP sont : La Bazoge-Montpinçon, Belgeard, Commer, Moulay, Saint-Baudelle.

En 2021, le service public d'eau potable a desservi 2 222 abonnés représentant une population de 5 163 habitants (soit 2,32 habitants/abonnement).

En 2021, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 87,6 m³/abonné (92,1 m³/abonné en 2020).

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour le SIAEP au titre de l'année 2021

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/12/2022
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 5/12/2022
ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_115-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-115

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 05/12/2022

Objet : Renouvellement de l'abonnement de l'application PANNEAU POCKET

Le Maire, Mickaël DELAHAYE, présente au conseil municipal les propositions tarifaires pour le renouvellement de l'application « Panneau pocket » :

ABONNEMENT	TARIFS TTC
1 an d'abonnement	180 €
2 ans d'abonnement (+1 trimestre supplémentaire)	360 €
3 ans d'abonnement (+1 semestre supplémentaire)	540 €

Monsieur DELAHAYE informe le conseil municipal que Mayenne Communauté pourrait avoir pour projet de mutualiser une application de communication.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le renouvellement de l'application « Panneau Pocket » pour deux ans pour un montant de 360 € TTC.

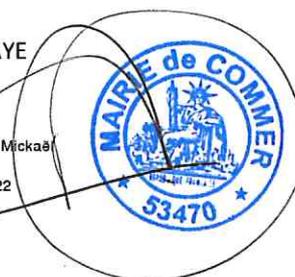
La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/12/2022
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 5/1/2023
ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_116-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-116

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 05/12/2022

Objet : Tarifs SATESE année 2022

Christelle BEAUDOUIN informe le conseil municipal du coût de la prestation SATESE pour l'année 2022 qui est de 0.96 € TTC par habitant.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le coût de la prestation SATESE pour l'année 2022 d'un montant 0.96 € TTC

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/12/2022
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 
ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_117-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-117

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 05/12/2022

Objet : Retrait délibération N° 2022-21.09-087 « Cette famille »

La Préfecture de la Mayenne, par courrier en date du 21 novembre 2022, demande que la commune procède au retrait de la délibération n° 2022-21.09-087 actée lors de la réunion de conseil du 21 septembre 2022 ayant pour objet le projet de l'entité « Cette famille ».

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le retrait de la délibération n°2022-21.09-087 « Projet colocation séniors -cession terrain à l'euro symbolique » à la demande de la Préfecture de la Mayenne.

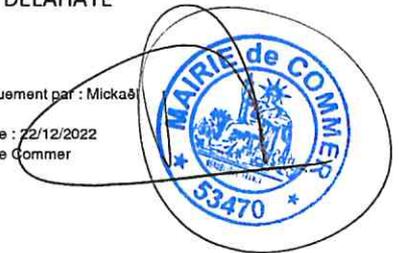
La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 22/12/2022
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le **SLO**
ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_118-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-118

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 05/12/2022

Objet : Frais de scolarité d'un enfant Commerois scolarisé en classe ULIS à Mayenne

La maire informe les membres du conseil municipal qu'une enfant habitant Commer, [REDACTED] est scolarisée en classe ULIS pour l'année scolaire 2022/2023 à l'école Saint Anne – Saint Joseph à Mayenne.

A cet effet, la Direction de l'Union Catholique sollicite une participation d'un montant de 431€ pour les frais de scolarisation de cette enfant en classe ULIS.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une participation de 431 € à la Direction de l'Union Catholique dans le cadre de la scolarisation de l'enfant [REDACTED] en classe ULIS à l'école Saint Anne- Saint Joseph à Mayenne.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/12/2022
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le **SLO**
ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_119-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-119

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 05/12/2022

Objet : Mayenne Communauté -validation choix des containers de tri-

Christelle BEAUDOUIN référente à commission déchets à Mayenne Communauté présente aux membres du conseil municipal les différentes solutions suite aux modifications proposées par Mayenne Communauté pour la gestion du tri :

- Soit colonne de tri,
- Soit containers de tir enterrés

Avec participation de la commune pour les surcoûts engendrés.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la mise en place de colonnes de tri.

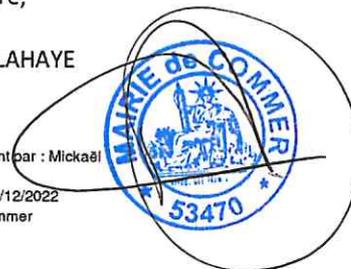
La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 22/12/2022
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU **8 DECEMBRE 2022**

Envoyé en préfecture le 26/12/2022

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le

SLO

ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_120-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-120

Conseillers en exercice : **15**

Conseillers présents : **14**

Quorum : **8**

Date convocation : **05/12/2022**

Objet : Election d'un 3^{ème} adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-7-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25/05/2020 fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre ;

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au remplacement du poste de 3^{ème} adjoint suite à la démission de Madame RAMBAUD Sandrine.

Dans le respect de la parité, une femme devra être élue.

Après un appel à candidature, Aurore BIBRON se porte seule candidate :

Après vote à bulletin secret et dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne15

Bulletins blancs ou nuls 0

Suffrages exprimés15

Majorité absolue08

Madame Aurore BIBRON est proclamée, à l'unanimité, 3^{ème} adjointe et est immédiatement installée.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 26/12/2022
Qualité : Maire de Commer



L'an deux mil vingt-deux, le huit-décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-121

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 05/12/2022

Objet : Indemnité aux élus

Monsieur le maire, présente le tableau des indemnités attribués aux adjoints et conseillers délégués suite aux élections de 2020.

Suite à la nomination de Madame Aurore BIBRON, 3^{ème} adjointe et au remplacement de Monsieur VAUGEOIS René et Mme RAMBAUD Sandrine, démissionnaires, par Madame Marie-Claude PIERRE et Monsieur Benjamin JENNESSON, il propose de voter leurs indemnités et d'en revoir le montant pour certains conseillers suite à de nouvelles délégations, toujours dans le respect de l'enveloppe attribuée pour les indemnités maire et adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **valide** les indemnités suivantes pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants (suivant l'indice 1027 brut terminal de la fonction publique 4 025,53 €) tel que proposées ci-dessous

- **de verser** ces indemnités à compter du 08/12/2022

<i>Elus</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant</i>
<i>Aurore BIBRON</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>	<i>9,00 %</i>	<i>362,29 €</i>
<i>Stéphane MANCEAU</i>	<i>CM</i>	<i>3,85 %</i>	<i>154,98 €</i>
<i>Marie-Claude PIERRE</i>	<i>CM</i>	<i>3,08 %</i>	<i>123,98 €</i>
<i>Benjamin JENNESSON</i>	<i>CM</i>	<i>3,08 %</i>	<i>123,98 €</i>
<i>Coralie GÉRAULT</i>	<i>CM</i>	<i>3,08 %</i>	<i>123,98 €</i>
<i>Annabelle FOUQUET</i>	<i>CM</i>	<i>3,08 %</i>	<i>123,98 €</i>

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 26/12/2022
Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 10/01/2023
Reçu en préfecture le 10/01/2023
Publié le 
ID : 053-215300724-20221208-2022_0812_122-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit-décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Benjamin JENNESSON, Damien COUILLEAUX et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Coralie GÉRAULT donnant pouvoir à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2022-08.12-122

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 14
Quorum : 8
Date convocation : 05/12/2022

Objet : Restauration partielle de l'église, demande de subvention DETR et DSIL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation urgent de la rosace de l'église.

Il propose de présenter pour 2023 pour la DETR (dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

→ Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Travaux : 90 409,00 €	DETR (30 %)	27 123,00 €
	DSIL (50 %)	45 204,00€
	Financement de la collectivité :	18 082,00 €
Total 90 409,00 €	Total	90 409,00 €

→ Sollicite auprès du préfet la DETR/DSIL 2023 au titre de « la restauration, protection et valorisation des sites publics d'accueil touristique et patrimoniaux ruraux »

→ Autorise le maire à signer les documents s'y rapportant

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 10/01/2023
Qualité : Maire de Commer

